

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: 17

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

N° 17. Lausanne, le 26 Août 1868. XIII^e Année.

SOMMAIRE. — Gestion militaire fédérale de 1867. — Construction de la caserne de Thoune. (*Suite.*) — Nouvelles et chronique.

GESTION MILITAIRE FÉDÉRALE DE 1867.

Nos récentes observations sur cet objet nous ont valu la réclamation ci-dessous que nos lecteurs apprécieront. Nous avons, non pas analysé ou travesti, mais publié tout au long le texte même du rapport de la commission de gestion, dans lequel se trouvaient des réflexions et des vœux correspondant à quelques-uns de ceux que nous avons précédemment émis ou que nous aurions voulu émettre et qui nous paraissaient ne pouvoir être trop répétés. Là-dessus M. le colonel fédéral Stocker, membre de cette commission, nous informe que nous nous sommes trompés sur ses « tendances et ses motifs », et il juge opportun d'offrir en même temps ses remontrances de droite et de gauche, aux militaires, aux civils, aux Grands Conseils, aux journaux et même aux « pies qui caquètent sur les toits. » Les remontrés le complimenteront sans doute de prendre de tels soucis. Nous y joindrons pour notre part cette observation que nous ne nous inquiétons pas des « tendances et motifs » de MM. les membres des Chambres; en revanche nous tenons grand compte de leurs écrits officiels. Or c'est d'un écrit de ce genre, c'est du texte même du rapport de gestion et de ses postulats que nous nous sommes occupés. En le reproduisant avec nos propres vœux, nous n'avons fait qu'user d'un droit légitime; si nous avons mal interprété ce document, nos lecteurs, à qui toute la matière était soumise, pouvaient facilement rectifier et condamner nos erreurs. Nous savions assez que